

Placehandicape.ch

Directives de saisie et de traitement



Version du 2 mai 2012 HE, UK

Auteur

Hans Estermann, Ingénieurs-Géomètres Suisses (IGS)

Sommaire

1 Bases	2
2 Saisie des places de stationnement réservées aux handicapés	2
3 Annexe	10

1 Bases

1.1 Introduction

Le présent document s'adresse prioritairement aux personnes chargées de la saisie des places de stationnement réservées aux handicapés. La mise à disposition des outils requis pour l'importation de données, leur préparation puis leur diffusion incombe au responsable SIG et au spécialiste INTERLIS, sur la base de la documentation technique du modèle de données.

1.2 Renseignements et adresses Internet

Les sites Internet suivants sont en cours de constitution :

- <http://www.placehandicape.ch/>
- <http://dev.ifs.hsr.ch/>

Renseignements :

- questions d'ordre technique ou organisationnel concernant la saisie et la préparation des données : Marc Schütz, hirsiger.peclard(at)hp-geomatique.ch, tél. prof. 026 676 90 40
- questions d'ordre technique ou organisationnel concernant la diffusion des données et la plateforme Internet : Urban Kägi, urban.kaegi(at)bitbee.ch, tél. prof. 044 448 40 20
- questions d'ordre stratégique ou financier : Stefan Keller, sfkeller(at)hsr.ch, tél. : 055 222 4746.

1.3 Documents

- http://www.placehandicape.ch/Content/documents/tract_projet_placehandicape.ch.pdf
- Documentation technique du modèle de données (release 1), version 5 du 14 février 2011

2 Saisie des places de stationnement réservées aux handicapés

2.1 Modèle de données sous forme de diagramme de classes UML

Cf. aussi la documentation technique du modèle de données

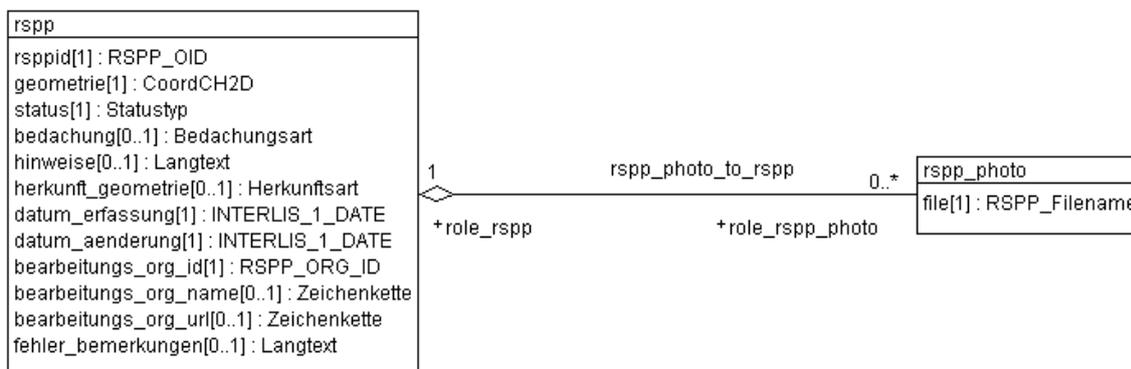


Figure : modèle de données sous forme de diagramme de classes UML

Le modèle de données est à mettre en œuvre en conséquence par l'administrateur du système dans l'environnement SIG concerné.

Comme l'indique le modèle de données, les places de stationnement réservées aux handicapés doivent être saisies comme des objets ponctuels en coordonnées nationales.

2.2 Table rspp

Table/entité avec les attributs suivants :

Nom	Type	Description
rsppid	RSPPID	<p>Identificateur d'objet (OID) univoque, unique et invariable (stable) conformément à http://www.interlis.ch/oid;</p> <p>Le préfixe de l'OID peut être commandé sous http://www.interlis.ch/oid/oid_commande_f.php.</p> <p>Le suffixe de l'OID devrait être de préférence attribué par le système SIT (par ex. l'OBJCTID).</p> <p>Exemple d'un RSPPID : ch111718SACH0001 (préfixe rouge, suffixe bleu).</p>
geometrie	CoordCH2D	<p>Milieu du côté de la place de stationnement par lequel le véhicule s'y engage normalement, précision supérieure à 1 m.</p> <p>Dans les parkings couverts, un point sera digitalisé près de l'entrée. S'il existe plusieurs entrées, l'on pourra digitaliser plusieurs points.</p>
status	type_etat	Les personnes chargées de la saisie n'utilisent / n'attribuent que la valeur «erfasst_geaendert» (saisie_modifiée)
bedachung	genre_couverture	«nicht_ueberdeckt» (non_couverte) ou «ueberdeckt» (couverte) ou «Parkhaus» (parking)
hinweise	texte_long	Précisions supplémentaires possibles ; par exemple gare, administration communale, emplacement privé, payant, accès limité dans le temps ; pour les parkings, le nombre de places de stationnement
herkunft_geometrie	genre_provenance	«mesuree» ou «numerisee», autres valeurs possibles : GPS, orthophoto, Swissimage, plan de la MO, autre provenance
datum_erfassung	INTERLIS_1_DATE	Date de la saisie initiale
datum_aenderung	INTERLIS_1_DATE	Date de la dernière modification (saisie = première modification)
bearbeitungs_org_id	RSPPID_ORG_ID	Fixe pour chaque entreprise / organisation procédant à des saisies pour le projet, attribué par la direction du projet

bearbeitungs_org_name	chaine_caracteres	Nom de l'entreprise (apparaît sur la carte interactive)
bearbeitungs_org_url	URL	Site Internet de l'entreprise (apparaît sur la carte interactive)
fehler_bemerkungen	texte_long	Pour toute remarque adressée à la personne chargée de la saisie / de la modification ou à l'expéditeur, à ignorer lors de la saisie
role_rspp_photo	rspp_photo	Photo de la place de stationnement avec un nom composé ainsi : RSPP_ORG_ID + «-» + désignation alphanumérique univoque interne à l'organisation, par exemple «1001-LUZE0015» (soit organisation 1001, commune/ville de Lucerne, cliché n° 15)

2.3 Places de stationnement réservées aux handicapés à saisir

Les places de stationnement suivantes réservées aux handicapés doivent être saisies :

- les places de stationnement publiques clairement réservées aux personnes handicapées ou à mobilité réduite
- les places de stationnement privées d'accès public, clairement réservées aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, notamment celles prévues pour les visiteurs sur les parkings d'immeubles d'habitation.



Place de stationnement publique (payante)



Place de stationnement réservée aux visiteurs sur un terrain privé

Les places de stationnement suivantes peuvent être saisies :

- celles des parkings à un ou plusieurs niveaux de centres commerciaux disposant également de barrières pour en limiter l'accès
- celles, publiques, des parkings à plusieurs niveaux, éventuellement souterrains

Les places de stationnement suivantes ne sont pas à saisir :

- les zones de stationnement dépourvues de tout marquage au sol et donc de toute signalisation spécifique pour les places réservées aux handicapés ou aux personnes à mobilité réduite
- celles particulièrement larges (plus de 3m) qui ne sont pas signalées comme étant réservées à des handicapés ou à des personnes à mobilité réduite.



Zone de stationnement dépourvue de tout marquage au sol



Place de stationnement large sans marquage spécifique

2.4 Localisation des places de stationnement réservées aux handicapés

Très peu de saisies systématiques des places de stationnement réservées aux handicapés ont été effectuées jusqu'à aujourd'hui. La recherche au sein des communes est donc indispensable. Diverses possibilités existent pour localiser les emplacements prévus :

- faire appel aux connaissances du personnel local pour les recenser
- s'informer auprès des offices des constructions des communes et des villes
- consulter des systèmes d'information locaux et des plateformes d'information, notamment :
 - <http://www.myhandicap.ch/barrierefreie-adressen-suchen.html> → registre «Adressverzeichnis» → «Behindertenparkplätze» (places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite)
 - <http://www.openstreetmap.org/index.html>
 - autres : cf. annexe
- rechercher les places de stationnement d'une certaine taille sur des orthophotos ; la localisation directe de places de stationnement réservées aux handicapés sur des orthophotos est possible si la résolution des clichés est suffisamment élevée (supérieure à 20 cm) ; cette opération ne remplace toutefois pas la recherche sur place
- les emplacements potentiels de places de stationnement réservées aux handicapés sont surtout localisés autour des lieux suivants qu'il convient donc de vérifier impérativement :
 - les bureaux de poste
 - les gares
 - les hôpitaux
 - les bâtiments administratifs
 - les établissements scolaires
 - les places des villes et des villages
 - les banques
 - les équipements sportifs et de loisir.

2.5 Mesure / numérisation des places de stationnement réservées aux handicapés

2.5.1 Géométrie à saisir

Les places de stationnement réservées aux handicapés doivent être saisies comme des objets ponctuels dotés de coordonnées nationales en 2D. Le milieu du côté de la place de stationnement par lequel on s'y engage normalement est à déterminer avec une précision supérieure à 1 m (cf. exemples suivants).

Dans les parkings couverts, un point sera digitalisé près de l'entrée. S'il existe plusieurs entrées, l'on pourra digitaliser plusieurs points. Exemple de l'entrée d'un parking couvert :



L'entrée du parking est photographiée. Les places de stationnement individuelles n'ont pas besoin d'être saisies ni photographiées.

2.5.2 Informations déjà disponibles sur les places de stationnement

Les informations détaillées qui existent déjà concernant les places de stationnement réservées aux handicapés peuvent être directement numérisées dans le SIG. Seules les photos restent alors à prendre.

Exemple de numérisation à partir d'une base SIG



Information existante concernant une place de stationnement réservée aux handicapés combinée au point à numériser

2.5.3 Mesures et photographies à réaliser sur place

Les places de stationnement réservées aux handicapés qui restent encore insuffisamment renseignées doivent être clarifiées et mesurées sur site. De plus, elles devraient aussi être photographiées (1 photo par place de parc, max. 2 si nécessaire). Les photos doivent présenter les abords immédiats des places concernées. La mesure peut être réalisée par GPS, tachéométrie (si des mesures de ce type sont réalisées à proximité, pour une raison ou pour une autre), laser portatif, ruban ou double mètre. La position peut aussi être marquée simplement sur un croquis puis numérisée dans le SIG.

Pour des raisons touchant à la protection des données, un floutage des plaques d'immatriculation des véhicules et des personnes éventuellement reconnaissables sur les clichés doit être réalisé à l'aide d'un logiciel de traitement d'image.

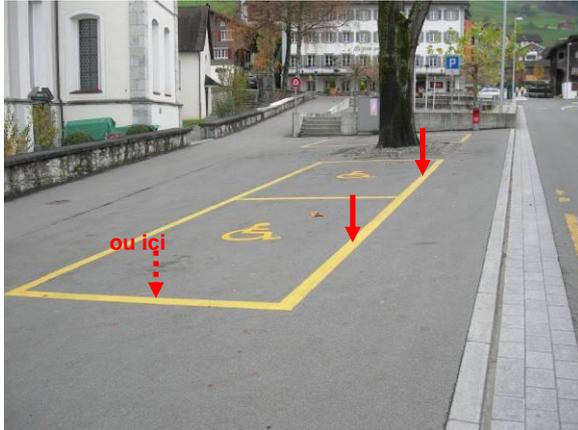
Exemples avec repérage du point mesuré :



Place de stationnement proche du bâtiment administratif d'une commune (à gauche, on distingue un emplacement réservé qui ne doit pas être saisi)



Place de stationnement payante près de la gare



Places de stationnement proches d'une église



Place de stationnement au centre d'un village

2.6 Préparation des données

Selon les modalités d'intégration des données mesurées dans le SIG, une nouvelle étape peut être requise pour leur préparation, conformément au paragraphe 2.2. Cette étape est spécifique à chacune des entreprises concernées, puisqu'elle dépend des systèmes utilisés et des flux prévus pour les données.

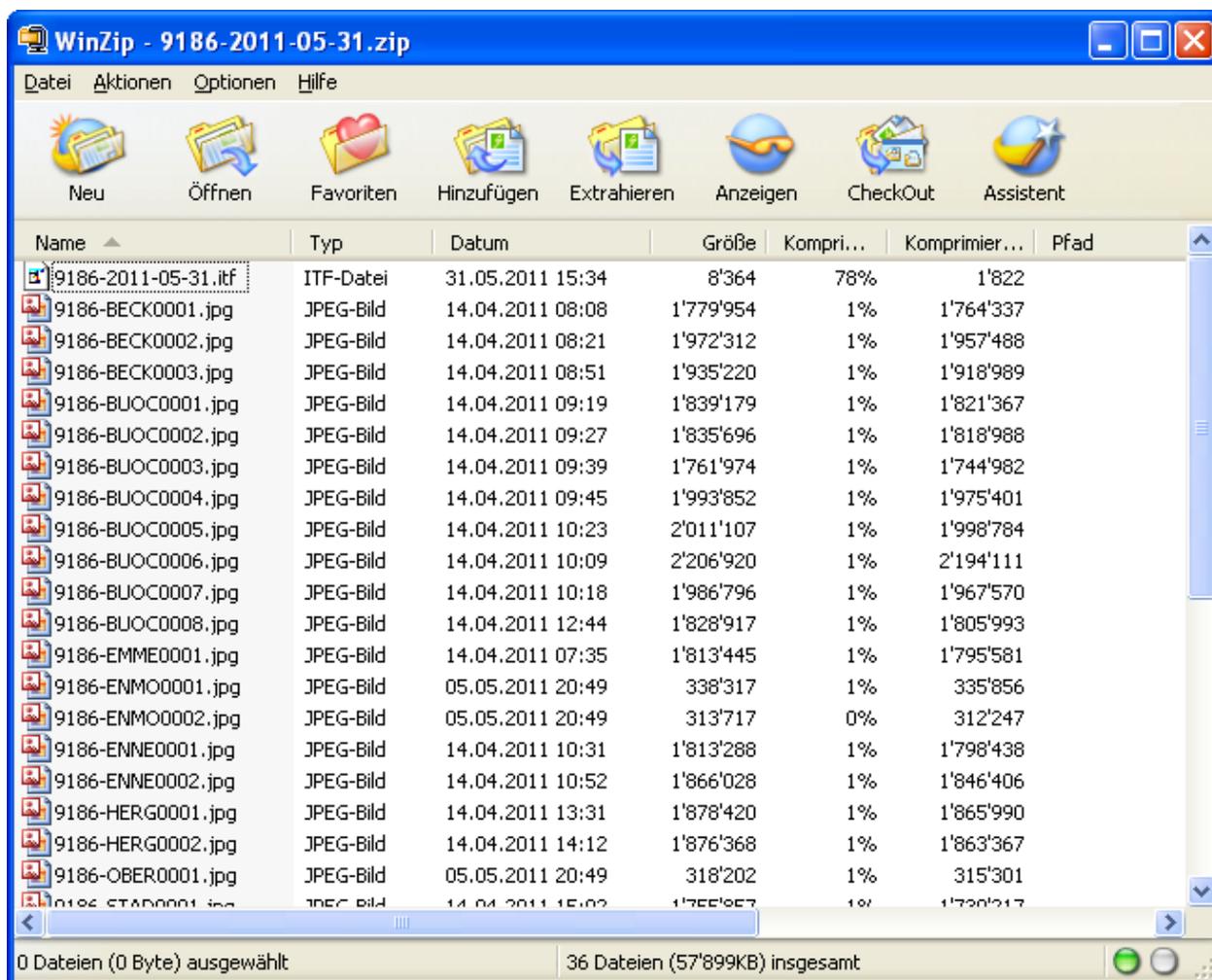
2.7 Diffusion des données

Les données peuvent être livrées dans la version 1 comme dans la version 2.3 d'INTERLIS. La diffusion s'effectue via le portail Internet <http://www.placehandicape.ch/>, une fois la connexion réalisée, sous la rubrique de menu «Daten Hochladen» (Télécharger des données). Les fichiers (ili, iff ou xml, log et jpg) sont transmis zippés et suivent la convention de désignation suivante :

RSPP_ORG_ID + «-» + «Version» + «-» + «YYYY-MM-DD».zip Exemple : 9999-1-2011-05-04.zip

Les données sont toujours transmises dans leur intégralité, y compris celles déjà saisies. Lors de l'importation dans la base de données des places de stationnement réservées aux handicapés, les données existantes sont écrasées et remplacées par celles fraîchement chargées. Ce faisant, des places de stationnement éventuellement supprimées sont écartées du jeu des données en vigueur.

Note importante : le fichier Zip ne doit contenir ni sous-répertoire ni indication de chemin d'accès. Ci-dessous le contenu d'un fichier, à titre d'exemple :



3 Annexe

Liste des sources d'information existantes concernant les places de stationnement réservées aux handicapés en Suisse

Zurich

http://www.stadt-zuerich.ch/pd/de/index/dav/themen_projekte/behindertenparkplaetze/kreis_2_21_plaetze.html#contenttabs

Berne

http://www.bern.ch/leben_in_bern/wohnen/motorisiert/ppinnenstadt/ppuebersicht

Lausanne

<http://www.lausanne.ch/Tools/GetLinkedDoc.asp?File=1729.pdf&Title=Info+P+handicap%E9s>

Bienne

http://www.biel-bienne.ch/apps/documentbase/data/fr/places_de_parc_handicapés_d_f.pdf

Genève

<http://etat.geneve.ch/geoportail/geomobilite/> (sélectionner «Table des matières» -> Mobilité – Données générales -> Parking -> Places handicapés)